

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

**Présents** : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, GARIBAL Christine, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, RUAT Gaëtan, MAZENQ Mélanie, CAPMARTIN Marion, Justine FILHOL.

**Absents ayant donné procuration** : CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), CAYRE Jérôme (procuration à Michel PRADELS).

**Absents excusés** : PEGUES Florence

**Quorum** : 10

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

2026-38	Désignation d'un secrétaire de séance
2026-39	Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
2026-40	Commissions communales
2026-41	Délégués aux associations
2026-42	Subventions aux associations
2026-43	Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe Assainissement
2026-44	Création de poste permanent
2026-45	Création de poste non permanent (saisonnier)

**Délibération n° 2026 – 38 - Fonctionnement des assemblées**  
**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Justine FILHOL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 39 - Fonctionnement des assemblées**  
**Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Décisions du Maire**

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- DROIT DE PREMPTION URBAIN. Le Maire n'a pas exercé de préemption pour la vente MAUREL situé 6 chemin de Lacassagne.
- FRANCE SERVICES :
  - o Bon de commande pour l'équipement informatique et la wifi à Pierre Autran. Montant 4235 € HT
  - o Bon de commande pour le mobilier à Bureau Vallée. Montant 3 540,17 € HT
  - o Bon de commande pour les travaux d'aménagement et comptoir d'accueil à RT Concept. Montant 10 382,60 € HT

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

<b>Délibération n° 2026 – 40 - Fonctionnement des assemblées Commissions communales</b>
---

Exposé :

M. le Maire indique que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose :

- de créer des commissions « projets » l'une pour le projet de Pumptrack et l'autre pour le projet Jardin d'Olivier. D'autres commissions « projets » pourront d'être créées en cours de mandat.
- de créer une commission « communication » pour la durée du mandat.
- que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer les commissions ci-après :
  - Projet de Pumptrack
  - Projet Jardin d'Olivier
  - Communication
- Après appel à candidature, dont désignés au sein des commissions :
  - COMMISSION PROJET DE PUMPTRACK :  
Isabelle Mirabel, Jean-Pierre Issaly, Jean-Pierre Lacombe, Anthony Filhol
  - COMMISSION PROJET JARDIN D'OLIVIER :  
Isabelle Mirabel, J Pierre Issaly, Nathalie Gladin, Alain Cayla, Marie-Anne Deltort, Mélanie Mazonq, Florence Pegues
  - COMMISSION COMMUNICATION :

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

Isabelle Mirabel, Nathalie Gladin, Jean-Pierre Issaly, Michel Pradels, Maurice Marty,  
Stéphane Casagrande, Marie-Anne Deltort, Jean-Pierre Lacombe, Marie-Laure Espeilhac.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

<b>Délibération n° 2026 – 41 – Fonctionnement des assemblées Délégués aux associations</b>
--

Exposé :

M. le Maire indique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il y aurait lieu de désigner un à trois délégués par association.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne les délégués suivants :

Association	Élu délégué
Rignac Basket Club	Isabelle Mirabel / Jérôme Cayre
Union Sportive Montbazens Rignac	Maurice Marty / Mélanie Mazonq
Comité des Fêtes	Jean-Marc Calvet / Marion Capmartin
Association Rallye Vallon-Marcillac (ARVM)	Jean-Pierre Issaly / Marion Capmartin
Espérance Rignacoise	Isabelle Mirabel / Justine Filhol / Alain Cayla
Les Amis de Mirabel	Jean-Pierre Issaly / Jean-Pierre Lacombe
Récréa Rignac	Nathalie Gladin / Marion Capmartin
Rencontres Citoyennes	Michel Pradels / Jean-Pierre Lacombe
Tennis club Rignacois	Nathalie Gladin / Justine Filhol
Club de Ping-Pong	Nathalie Gladin / Anthony Filhol
RDV Aveyron Handball (Rignac Dourdou Vallon)	Michel Pradels / Gaëtan Ruat
Bruno Di Palma	Jean-Marc Calvet / Stéphane Casagrande
Les flûtes déconcertantes	Nathalie Gladin / Alain Cayla
Sport Quilles de Rignac	Maurice Marty / Mélanie Mazonq / Christine Garibal
Karaté Shorin Ryu D'okinawa	Nathalie Gladin / Jérôme Cayre
Le Diplodocus	Michel Pradels / Mélanie Mazonq
Les Marcheurs du Pays Rignacois	Jean-Pierre Issaly / Jean-Pierre Lacombe
Pop's ( <i>Parents Ouverts et Positifs</i> )	Michel Pradels / Mélanie Mazonq
Donneurs de Sang	Maurice Marty / Marion Capmartin
Un Œil sur le Passé	Isabelle Mirabel / Marie-Laure Espeilhac
Pétanque Pays Rignacois	Maurice Marty / Christine Garibal
Club Sport Pour Tous	Isabelle Mirabel / Jean-Pierre Lacombe
Société Chasse Rignac	Maurice Marty / Mélanie Mazonq
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)	Jean-Marc Calvet

1.

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

APOTRE (Association pour l'Orgue en Pays Rignacois)	Isabelle Mirabel / Alain Cayla
Soulicou	Maurice Marty / Marion Capmartin
Collectif Graines	Isabelle Mirabel
Peinture en Pays Rignacois	Nathalie Gladin
Amicale des pompiers	Maurice Marty / Marion Capmartin

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 42 - Finances locales**  
**Subventions aux associations**

*Alain Cayla intéressé à l'affaire ne participe pas au débat ni au vote*  
*Nathalie Gladin intéressée à l'affaire ne participe pas au débat ni au vote*  
*Mélanie Mazonq intéressée à l'affaire ne participe pas au débat ni au vote*

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu de voter les subventions annuelles aux associations qui œuvrent dans l'intérêt général.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions 2026 comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Montant voté</b>
RIGNAC BASKET CLUB	3 050 €
USMR	2 750 €
COMITE DES FETES	1 500 €
ARVM RIGNAC	1 500 €
ESPERANCE RIGNACOISE	1 500 €
RECREA RIGNAC	1 000 €
BRUNO DI PALMA	500 €
CLUB DE PING PONG	500 €
HAND RDV AVEYRON HANDBALL	500 €
KARATE SHORIN RYU D'okinawa	500 €
LE DIPLODOCUS	500 €
LES FLUTES DECONCERTANTES	500 €
QUILLES RIGNAC	500 €
RENCONTRES CITOYENNES	500 €
TENNIS CLUB RIGNACOIS	500 €
MARCHEURS DU PAYS RIGNACOIS	200 €
POP'S	200 €
AAPPMA DE RODEZ	160 €
ASSOC INTERCOMMUNALE QUILLES DE HUIT	160 €
DONNEURS DE SANG	160 €
UN OEIL SUR LE PASSE	100 €
PETANQUE PAYS RIGNACOIS	100 €
RUGBY BASSIN OUEST AVEYRON	100 €

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

APOTRE	50 €
CLUB SPORT POUR TOUS	50 €
COLLECTIF GRAINES	50 €
12 RIRE SANS FRONTIERE	50 €
FNACA	50 €
HATA-YOGA	50 €
LES AMIS DE MIRABEL	50 €
PEINTURE EN PAYS RIGNACOIS	50 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
SOCIETE CHASSE RIGNAC	50 €
SOULICOU	50 €
STRETCHING POSTURAL RIGNAC	50 €
TRACTEUR RETRO 12	50 €
VOLLEY-BALL	50 €

- Précise que les crédits sont ouverts au Budget primitif 2026 au compte 65748

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

<b>Délibération n° 2026 – 43 - Finances locales</b> <b>Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe « Assainissement »</b>
--

Exposé :

- Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment l'article R.2221-70 ;
- Considérant que le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière ayant pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;
- Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe « assainissement » ;
- Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum annuel délibéré ;
- Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra ;

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe « assainissement » dans la limite de 300 000 euros pour une durée maximum de un an ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

<b>Délibération n° 2026 – 44 - Fonction publique</b> <b>Création de poste permanent</b>
--

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose donc à l'assemblée, la création du poste suivant au 01/06/2026 :

- **La création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 17.5h hebdomadaire pour assurer les missions de France Services et autres services publics.**

POSTES PERMANENTS AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026 :

<i>Filières</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Ancien effectif</i>
Administratif	Attaché territorial principal	Non complet – 20 h/semaine	1	1
Administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	complet– 35 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	Non complet – 8 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	non complet - 16 h	0	0
Technique	Adjoint technique de principal de 1 <sup>ère</sup> classe	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Non complet - 9 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise	complet - 35 h	1	1
Technique	Adjoint technique	non complet - 8 h	1	1
Animation	Animateur	Complet – 35 h Hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	complet - 35 h hebdo	0	0
Administratif	Adjoint administratif	complet– 35 h hebdo	1	1
<b>Administratif</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>Non complet – 17.5h hebdo</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

POSTE NON PERMANENT :

<i>Filières</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Ancien effectif</i>
Administratif	Rédacteur	Complet – 35 h Hebdo	1	1

- Portant le total des postes à :

13	12
----	----

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- précise que les agents à temps non complet auront la possibilité d'effectuer des heures complémentaires dans la limite du temps complet,

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

- précise que l'ensemble des postes susmentionnés, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

<b>Délibération n° 2026 – 45 - Fonction publique Création de poste non permanent (saisonnier)</b>
---

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. le Maire propose de prévoir un emploi non permanent (saisonnier) :

- Création d'un poste d'agent contractuel non permanent dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste d'agent contractuel non permanent
- Précise que le poste susmentionné à temps complet, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

\*\*\*

## Points non soumis à délibération

### **RESAUX ASSAINISSEMENT ROUTE DE VILLEFRANCHE**

Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement Lotissement de Vignals sont quasiment achevés et vont se poursuivre route de Villefranche. Ce qui aura pour conséquence l'interdiction de circuler sur la portion de route allant du carrefour avec l'avenue du Ségala jusqu'au Lycée, à compter du 20 avril pour environ 6 semaines.

### **BATIMENT ESPERANCE RIGNACOISE**

Les travaux sont presque achevés. La Mairie a pris en charge l'achat des matériaux et les travaux d'électricité. Les membres de l'Espérance rignacoise ont donné de leur temps pour rénover les salles.

### **EXTENSION DU CENTRE MEDICAL**

Cette opération est portée par la Communauté de communes. Les travaux sont en cours et devraient être achevés en septembre.

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

**SPECTACLE EQUESTRE**

L'organisation du spectacle du 13 août se met en place. Le spectacle se déroulera sur le terrain de quilles et de pétanques.

**AGENDA**

- Cérémonie au monument aux morts : Vendredi 8 mai vers 11h45
- Prochain conseil municipal : 12 mai à 20h30

\*\*\*\*

La séance a été levée à 22h45.

Le Maire



Le secrétaire de séance

